FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

L’accès aux études de santé

à partir de Parcoursup, via PASS et LAS

Pr Stephan Matecki – Président Jury PASS – sept 2023

Accès aux études de santé

FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

Les filières de santé : MMOP + K + I

- MÉDECINE
- MAÏEUTIQUE
- ODONTOLOGIE
- PHARMACIE

- KINÉSITHÉRAPIE

- Sciences INFIRMIERES (IFSI)

PASS

Parcours Spécifique accès Santé

↓

MMOP + K + I

LAS

Licence avec Accès Santé

↓

MMOP

(+K en LAS1 et en LAS2 uniquement pour les anciens LAS1 ou PASS ayant effectué une 1ère candidature)

Parcours antérieurs

↓

Candidature → Procédure d'admission à MMOP (K I)

PASS LAS Candidature sur conditions :

Après 1, 2 ou 3 années de licence, candidature à une ou plusieurs filières. Maximum 2 candidatures.

Accès aux études de santé à partir de Parcoursup, via PASS et LAS1

une organisation pédagogique en miroir

60 ECTS constitutifs de l'année répartis en :

49 ECTS du domaine de Santé = MAJEURE SANTÉ

+1 ECTS Anglais

10 ECTS = MINEURE DISCIPLINAIRE

Ces options (choisies dans Parcoursup = sous-voeux) permettent, en cas de non admission à MMOP mais de validation de l'année de PASS (60 ECTS), une poursuite d'étude dans les LAS2 correspondantes

48 ECTS du domaine de la licence = MAJEURE DISCIPLINAIRE

12 ECTS du domaine de Santé = UE SANTÉ COMMUNE

Font partie des conditions pour accéder à la procédure d'admission

Certaines LAS1 ont une maquette de type « 60 ECTS de majeure disciplinaire + 12 ECTS de l'UE Santé Commune » :
STAPS (UM)
Psychologie (Unîmes)
STAPS (Font Romeu)

Accès aux études de santé à partir de Parcoursup, via PASS et LAS1

INSCRIPTION en PASS ou LAS1

↓ Examens semestre 1

CANDIDATURE à une ou plusieurs filières *

↓ Examens semestre 2

CONDITIONS : Validation de l'année (60 ECTS) à la première session DONT 12 ECTS de l'UE Santé Commune
→ **recevabilité** de la candidature

↓

PROCÉDURE D'ADMISSION

Deux étapes :

PREMIER GROUPE D'ÉPREUVES :

- les notes **de la majeure santé** de l'année de PASS
- Les notes **du premier semestre** de LAS

→ Classement : accès direct

→ de 0% à max 50% des places en MMOP

DEUXIÈME GROUPE D'ÉPREUVES : Oral → nouveau classement
note de l'écrit : 80%, note de l'oral: 20%
→ de 50 à 100% des places

** Candidature Kiné via LAS1 ou PASS et via LAS2 uniquement pour les anciens LAS1 ou PASS ayant effectué une 1ère candidature*
** Candidature IFSI uniquement via PASS*

Admis en MMOP (KI) ✓

Non admis en MMOP (KI) ✓ → Deuxième candidature : après acquisition d'au moins 120 ECTS donc en LAS2 (120 ECTS) ou LAS3 (180 ECTS)

Le processus d'accès aux études de santé : les étapes

Les principes et les spécificités selon le parcours

DEUX CANDIDATURES MAX POSSIBLES

INSCRIPTION = 1 candidature utilisée → Que les conditions à la procédure d'admission soient remplies ou pas

PAS DE REDOUBLEMENT POSSIBLE

Si année non validée : réorientation via Parcoursup vers une L1 (pas en LAS1)

INSCRIPTION = candidature **non** obligatoire
Si candidature déposée et si conditions remplies
= 1 candidature utilisée

Si année non validée :

- Redoublement en L1 classique pas en LAS1
- réorientation via Parcoursup en L1 pas en LAS1

Pour PASS et LAS1 :

- Si année validée (60 ECTS) : passage en LAS2

2e candidature :

- En LAS2 (120 ECTS acquis)
- ou En LAS3 (180 ECTS acquis)

Le processus d'accès aux études de santé : les étapes

Les principes et les spécificités selon le parcours

Réorientations et redoublements

la réorientation est un changement de licence (de droit vers psychologie, ou de PASS vers une L1 par exemple) via parcoursup

- les étudiants de PASS en situation de réorientation en L1
- les étudiants de LAS1 en situation de redoublement ou de réorientation en L1

Ces étudiants :

- n'ont pas le droit de s'inscrire en LAS1 : ils doivent s'inscrire dans une licence socle/classique
- n'ont pas le droit de candidater à MMOP en L1 : ils pourront le faire en LAS2 (ou LAS3)
- n'ont pas le droit de passer les examens de l'UE santé Commune en L1 : ils pourront le faire en LAS2

les étudiants de LAS1 en redoublement ou en réorientation n'ont pas utilisé de 1ère candidature (candidature non recevable donc non décomptée)
→ en LAS2 ce sera donc leur 1ère candidature et, éventuellement, leur 2ème en LAS3

Les parcours possibles

Après une PASS ou une LAS

FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

Pr Serge Lumbroso – Président Jury PASS
Chrystelle Forges – Directrice DFE

L'accès aux études de santé

Les parcours possibles :

PASS

Utilisation d'une candidature dès l'inscription

Conditions d'admissibilité : 60 ECTS en session initiale, dont 12 ECTS de l'UE santé commune

Candidature toujours décomptée

CONDITIONS REMPLIES

JURY D'ADMISSION
(1er +/-2e groupe d'épreuves)

Admis en 2e année MMOP

Non admis en 2e année MMOP

CONDITIONS NON REMPLIES

60 ECTS acquis en session de seconde chance

60 ECTS non acquis

PAS de redoublement en PASS (pas de dérogation)

Passage en LAS2

Réorientation via Parcoursup (L1)

PAS de possibilité en L1 de passer l'UE de santé commune ni de candidater à MMOPK

2e candidature possible en LAS 2 ou LAS 3

complétion éventuelle des 12 ECTS de l'UE santé commune en LAS2

Les étudiants qui ont validé PASS ont le droit, même s'ils peuvent poursuivre en LAS2, de se réorienter en L1, pour, par exemple, changer de licence si leur option PASS ne leur convient pas

L'accès aux études de santé

Les parcours possibles :

LAS

Utilisation d'une candidature uniquement si candidature déposée et si conditions remplies

Conditions d'admissibilité : 60 ECTS en première session, dont 12 ECTS de l'UE Santé Commune

Si candidature déposée

CONDITIONS REMPLIES

Candidature décomptée

- **Admis** en 2e année MMOP
- **Non admis** en 2e année MMOP → Passage **en LAS2** → 2e candidature en LAS 2 (120 ECTS acquis) ou LAS 3 (180 ECTS)

CONDITIONS NON REMPLIES

Candidature NON décomptée

- 60 ECTS **acquis** en session de seconde chance → Passage **en LAS2**
- 60 ECTS **non acquis**
  - **Redoublement** en L1 (pas en LAS1)
  - **Réorientation via** Parcoursup **L1**, (pas en LAS1)

PAS de possibilité en L1 de passer l' UE santé commune ni de candidater à MMOP

1ère candidature en LAS2 et éventuellement 2e candidature en LAS 3
complétion de l'UE Santé Commune manquante en LAS2

L'accès aux études de santé

Les parcours possibles :

LAS

Utilisation d'une candidature uniquement si candidature déposée

Conditions d'admissibilité : 60 ECTS en première session, dont 12 ECTS de l'UE Santé Commune

si candidature NON déposée

Candidature NON décomptée

Année LAS Validée
(1ère ou 2e session)

→ Passage en LAS2

Année LAS NON Validée

→ Redoublement en L1 (pas en LAS1)

→ Réorientation via parcoursup en L1 (pas en LAS1)

PAS de possibilité en L1 de passer l'UE santé commune manquante ni de candidater à MMOP

1ère candidature en LAS2 et éventuellement 2e candidature en LAS 3
complétion de l'UE santé commune manquante en LAS2

LASL'UE Santé Commune

LAS

commune à toutes les LAS et à PASS : *comporte 3 ECUEs*

ECUES: Elément constitutif d'une unité d'enseignement

ECUE Sciences Humaines et Sociales (SHS) (5 ECTS)
Institutions de la santé ; Socio-histoire de la santé

ECUE Physiologie Humaine Générale (PHG) (5 ECTS)

ECUE Médicaments et Autres Produits de Santé (MAPS) (2 ECTS)
cycle de vie du médicament et du dispositif médical

pour valider l'UE Santé Commune
il faut obtenir la moyenne à chacune des 3 ECUEs
(il n'y a pas de compensation entre les ECUEs)

cette validation permet d'acquérir 12 ECTS du domaine de santé, un des prérequis nécessaires à la recevablité de la candidature en MMOP

Pour la validation de l'année de PASS, les 3 ECUEs peuvent se compenser entre elles
Pour les LAS, voir les MCC de chaque licence

Anciens PASS en LAS2 ou LAS3

à propos des 12 ECTS de l'UE Santé Commune

Ces 12 ECTS = **pré-requis** pour admission MMOP

À la fin de l'année PASS (sessions 1 et 2)

- Le relevé de notes comportera **une colonne « 12 ECTS de l'UE santé commune »**
- Qui précisera si ces 12 ECTS sont **acquis ACQ** ou **non acquis NACQ**
- Une deuxième colonne indiquera le **nb d'ECTS santé acquis en PASS** (jusqu'à 49)

Si vous <u>avez</u> acquis les 12 ECTS de l'UE santé commune

- vous **n'avez pas à passer cette UE en LAS2 ou LAS3**
- vous ne **POUVEZ PAS la repasser** (réglementairement)
- il est **INUTILE** de la repasser : le classement en LAS2 et LAS3 ne s'appuie pas sur les notes de l'UE santé commune mais uniquement sur les notes du premier semestre de la majeure.

Anciens PASS en LAS2 ou LAS3

à propos des 12 ECTS de l'UE santé commune

pré-requis pour admission MMOP

Si vous n'avez PAS acquis les 12 ECTS de l'UE santé commune

- Possibilité de **compléter par les ECUEs de L'UE santé commune** proposées dans votre licence en LAS2 ou LAS3 (pas en L1, ce n'est pas autorisé)
- Vous **ne pouvez pas vous inscrire aux UE déjà validées en PASS** selon le tableau des équivalences suivant :

ECUE constitutive de l'UE Santé Commune		*Equivalence de PASS*	
PHG (Physiologie Humaine Générale)	**5** *ECTS*	**UE4a** Physiologie Humaine Générale	**5** *ECTS*
SHS (Sciences Humaines et Sociales : Institutions de la santé, socio-histoire de la santé)	**5** *ECTS*	**UE5a** Sciences Humaines et Sociales : Institutions de la santé, socio-histoire de la santé	**5** *ECTS*
MAPS (Médicaments et Autres Produits de Santé : Cycles de vie du médicament et du dispositif médical)	**2** *ECTS*	**UE6a** Médicaments et Autres Produits de Santé : Cycles de vie du médicament et du dispositif médical	**2** *ECTS*

à propos des modalités d'admission en MMOP en LAS

Le classement pour MMOP se fonde sur les notes du 1er semestre LAS

en LAS1

- pour la majorité des licences, le premier semestre comporte des enseignements de majeure ET les 3 ECUEs de l'UE santé commune: celles-ci participent donc au classement
- pour les licences organisées en 60 ECTS de majeure plus 12 ECTS de l'UE Santé Commune

(Staps (UM, Font Romeu) et Psycho à Unimes), il faut acquérir les 3 ECUEs de santé (prérequis à la candidature) mais les notes de ces 3 ECUEs ne sont pas prises en compte pour le classement

en LAS2 et LAS3

- seules les notes de la majeure du 1er semestre sont prises en compte pour le classement (pas les notes des 12 ECTS du l'UE santé commune)

Rq : les notes et classements de l'année PASS ne sont pas pris en compte pour le classement MMOP en LAS2, LAS3

LAS 1 : les formations du dispositif

https://facmedecine.umontpellier.fr/etudes-et-formations/pass/las-mineures-sante/#presentation-las

LAS 1 : Formations de licence de première année permettant d'accéder à MMOP à l'Université de Montpellier pour l'année 2023-2024

(*) Une LAS, Licence permettant un Acces Santé, peut prendre la forme d'une :
- LOSI : LAS avec Option Santé Intégrée. Comme toute année de licence une LOSI porte 60 ECTS.
Une LOSI est constituée d'une "majeure disciplinaire", enseignement du domaine de la licence socle (droit, économie, SVT etc.) et d'une "mineure santé", composée d'enseignements du domaine de la santé. Les Unités d'Enseignement (UE) de la majeure portent 48 ECTS sur 60. La mineure santé est constituée d'une seule UE appelée "UE Santé Commune" portant 12 ECTS.
L'UE Santé Commune (12 ECTS) fait donc partie intégrante de la maquette pédagogique du parcours suivi en LOSI. Sa validation est indispensable à la recevabilité d'une candidature MMOP.

- LOSC : LAS avec Option Santé Complémentaire.
Les Enseignements de la licence socle (droit, économie, SVT etc.) représentent l'entièreté des 60 ECTS de l'année de licence. L'UE Santé Commune n'est pas incluse dans les maquettes pédagogiques du parcours suivi. Les 60 ects sont dédiés aux UE de majeure disciplinaire auxquels s'ajoutent 12 ects de l'UE Santé Commune.

L'UE Santé Commune, est consituée de 3 Enseignements constitutifs d'UE (ECUE) : Physiologie Humaine Générale (PHG) pour 5 ECTS, Sciences Humaines et Sociales (SHS) pour 5 ECTS et Médicaments et Autres Produits de Santé (MAPS) pour 2 ECTS. Pour valider l'UE Santé Comune il est nécessaire d'avoir la moyenne à chacune des 3 ECUE.

	LAS 1er année		
Université	**Etudiants concernés**	**Parcours de formation**	
U. Montpellier	Réservé aux néo-entrants (Non autorisé aux réorientations de PASS et de LAS1 et aux redoublants de LAS1)	Droit - Option Santé	LOSI
		Economie - Option Santé	LOSI
		Sciences de la vie / Sciences de l' Environnement (SVSE) - Option Santé	LOSI
		STAPS - Option Santé	LOSC
		Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur (PCSI) - Option Santé	LOSI
U . Paul Valéry		Psychologie parcours - Accès Santé	LOSI
		MIASHS parcours - Accès Santé	LOSI
U . Nîmes		Droit - Option Santé	LOSI
		Psychologie - Option Santé	LOSC
		Sciences de la vie - Option santé	LOSI
U. Perpignan		Droit - Accès Santé - site Perpignan	LOSI
		Droit - Accès Santé - Antenne Narbonne	LOSI
		Mathématiques - Accès santé	LOSI
		Portail Darwin - Accès Santé	LOSI
		Staps - Accès Santé - Antenne de Font Romeu	LOSI
		Physique-Chimie - Accès Santé	LOSI
		Economie et gestion - Accès Santé	LOSI
CUFR Mayotte		Sciences de la Vie - Option Santé	LOSI

LAS 2 : les formations du dispositif

LAS 2 : Formations de licence de deuxième année permettant d'accéder à MMOP à l'Université de Montpellier pour l'année 2023-2024

En 2è et 3è année de licence, les LAS prennent la forme exclusive d'une LOSC : Licence avec Option Santé Complémentaire.
Les 60 ECTS de la maquette pédagogique sont constitués des UE de majeure disciplinaire.
Si besoin, les étudiants peuvent suivre en option complémentaire les enseignements de l'UE Santé Commune (12 ECTS).

	LAS 2ème année		
Université	**Etudiants concernés**	**Parcours de formation**	
U. Montpellier	Pousuite des LAS 1ère année Non ouvert aux PASS	Droit - Option Santé Complémentaire	LOSC
		Sciences de la vie - Option Santé Complémentaire	LOSC
	Poursuite des PASS	Droit - parcours adapté Option Santé Complémentaire	LOSC
	Pousuite des L.AS 1ère année et des PASS	Economie - Option Santé Complémentaire	LOSC
		EEA - Option Santé Complémentaire	LOSC
		Mécanique - Option Santé Complémentaire parcours sciences et technologie en mecanique STM	LOSC
		Physique - Option Santé Complémentarie	LOSC
		Physique Chimie - Option Santé Complémentaire	LOSC
		Chimie - Option Santé Complémentaire	LOSC
	Pousuite des LAS 1ère année Non ouvert aux PASS	STAPS - Activité Physique Adaptée et Santé - Option Santé Complémentaire	LOSC
		STAPS - Education et Motricité - Option Santé Complémentaire	LOSC
		STAPS - Entrainement Sportif - Option Santé Complémentaire	LOSC
		STAPS - Management du Sport - Option Santé Complémentaire	LOSC
U . Paul Valéry	Pousuite des L.AS 1ère année et des PASS	L2 Humanités, parcours Lettres classiques Accès Santé	LOSC
		L2 Humanités, parcours Etude et pratique du français accès santé	LOSC
		L2 Humanités, parcours Cultures des mondes antiques et médiévaux accès Santé	LOSC
		L2 Psychologie parcours accès santé	LOSC
		L2 MIASHS parcours accès santé	LOSC
U . Nîmes	Pousuite des L.AS 1ère année et des PASS	Droit - Option Santé Complémentaire	LOSC
		Psychologie - Option Santé Complémentaire	LOSC
		Sciences de la vie - Option Santé Complémentaire	LOSC
U. Perpignan	Pousuite des L.AS 1ère année et des PASS	Droit Option Santé Complémentaire - Site Perpignan	LOSC
		Droit Option Santé Complémentaire - Antenne Narbonne	LOSC
		Mathématiques Option Santé Complémentaire	LOSC
		Sciences de la Vie Parcours Biologie Intégrative Option Santé Complémentaire	LOSC
		Sciences de la Vie et de la Terre Parcours Enseignement Option Santé Complémentaire	LOSC
		Economie et Gestion Option Santé Complémentaire	LOSC
		Chimie Option Santé Complémentaire	LOSC
		Physique-Chimie Option Santé Complémentaire	LOSC
	Pousuite des LAS 1ère année Non ouvert aux PASS	STAPS - Activité Physique Adaptée et Santé - Option Santé Complémentaire	LOSC
		STAPS - Education et Motricité - Option Santé Complémentaire	LOSC
		STAPS - Entrainement Sportif - Option Santé Complémentaire	LOSC
		STAPS - Management du Sport - Option Santé Complémentaire	LOSC
CUFR Mayotte	Pousuite de LAS 1ère année	Sciences de la Vie, parcours BE - Option Santé Complémentaire	LOSC
		Sciences de la Vie, parcours CME - Option Santé Complémentaire	LOSC

https://facmedecine.umontpellier.fr/etudes-et-formations/pass/las-mineures-sante/#presentation-las

LAS 3 : les formations du dispositif

Université	LAS 3ème année		
	Etudiants concernés	Parcours de formation	
U. Montpellier	Pousuite des LAS 2ème année	Droit - Option Santé Complémentaire	LOSC
		Sciences de la vie - option santé complémentaire parcours biochimie	LOSC
		Sciences de la vie - option santé complémentaire parcours microbiologie	LOSC
		Sciences de la vie - option santé complémentaire parcours biotechnologie-biotracabilite-bioressources (BBB)	LOSC
		Sciences de la vie - option santé complémentaire parcours Physiologie animale et neurosciences	LOSC
		Sciences de la vie - option santé complémentaire parcours Biologie Des Plantes Pour L'agro-Environnement (BIPA)	LOSC
		Economie - Option Santé Complémentaire	LOSC
		STAPS - Activité Physique Adaptée et Santé - Option Santé Complémentaire	LOSC
		STAPS - Education et Motricité - Option Santé Complémentaire	LOSC
		STAPS - Entrainement Sportif - Option Santé Complémentaire	LOSC
		STAPS - Management du Sport - Option Santé Complémentaire	LOSC
		EEA - Option Santé Complémentaire	LOSC
		Mécanique - Option Santé Complémentaire parcours sciences et technologie en mecanique STM	LOSC
		Physique - Option Santé Complémentarie parcours physique fondamentale	LOSC
		Physique - Option Santé Complémentarie parcours physique et application	LOSC
		Physique Chimie - Option Santé Complémentaire	LOSC
		Chimie - Option Santé Complémentaire parcours Sciences Chimiques du Vivant	LOSC
		Chimie - Option Santé Complémentaire parcours Sciences Chimiques de la matière	LOSC
U . Paul Valéry	Pousuite des LAS 2ème année	L3 Humanités, parcours Lettres classiques Accès Santé	LOSC
		L3 Humanités, parcours Etude et pratique du français Accès santé	LOSC
		L3 Humanités, parcours Cultures des mondes antiques et médiévaux Accès Santé	LOSC
		L3 Psychologie parcours Accès santé	LOSC
		L3 MIASHS parcours Accès santé	LOSC
U . Nîmes	Pousuite des LAS 2ème année	Droit - Option Santé Complémentaire	LOSC
		Psychologie - Option Santé Complémentaire	LOSC
		Sciences de la vie - Parcours Biologie - Option Santé Complémentaire	LOSC
U. Perpignan	Pousuite des LAS 2ème année	Droit parcours Droit privé option santé Complémentaire - Site Perpignan	LOSC
		Droit parcours Droit public option santé Complémentaire - Site Perpignan	LOSC
		Droit parcours Droit privé option santé Complémentaire - Antenne Narbonne	LOSC
		Droit parcours Droit public option santé Complémentaire - Antenne Narbonne	LOSC
		Mathématiques option santé Complémentaire	LOSC
		Sciences de la Vie Parcours Biologie Intégrative option santé Complémentaire	LOSC
		Sciences de la Vie et de la Terre Parcours Enseignement option santé Complémentaire	LOSC
		Chimie option santé Complémentaire	LOSC
		Physique-Chimie option santé Complémentaire	LOSC
CUFR Mayotte	Pousuite des LAS 2ère année	Sciences de la Vie, parcours BE - Option Santé Complémentaire	LOSC
		Sciences de la Vie, parcours CME - Option Santé Complémentaire	LOSC

https://facmedecine.umontpellier.fr/etudes-et-formations/pass/las-mineures-sante/#presentation-las